



# Conseil départemental de la Manche

## 24 février 2025 à 17H00

### Signature des partenariats FIR

- Carolles



# Les 6 orientations de la politique 2022-2028 validées en session du 24 juin 2022

1. Un **partenariat renouvelé avec les huit intercommunalités** formalisant une relation directe avec le Département pour les opérations structurantes.
2. La **création d'un nouveau contrat à destination des cinq villes urbaines** du département, à savoir Cherbourg-en-Cotentin, Saint-Lô, Coutances, Granville et Avranches afin de créer un partenariat direct, construit autour d'enjeux spécifiques.
3. Un **partenariat renouvelé avec les 67 pôles de services** ayant un rôle de centralité dans la Manche afin de les conforter dans leur fonction d'accès aux services et de renforcer leur rôle de centralité.
4. Un **soutien renouvelé aux 373 communes rurales** ayant un rôle important de proximité, maillon indissociable de l'identité de la Manche.
5. Des **modalités techniques plus souples** apportant une plus grande autonomie pour les collectivités dans la définition de leurs besoins.
6. Un **objectif stratégique** pour la **transformation durable des territoires en faveur de la transition écologique et inclusive.**



# Le Fonds d'Investissement Rural



**Un contrat à destination des 373 communes non concernées par le contrat de pôle urbain ou le contrat de pôle de services.**

## Durée d'intervention et modalités de mise en œuvre :

- Dépôt de candidature possible en l'absence de FIR en cours (limité à deux FIR) ;
- Durée du dispositif : **2 ans** ;
- Dispositif ouvert à l'ensemble des 6 thématiques éligibles (fin de la liste limitative) ;
- Dépôt des dossiers de candidature au « fil de l'eau ».

## Modalités financières :

- Enveloppe par commune éligible calculée à raison de **100 €/habitant** (population DGF) avec application d'un **plancher de 50 000 €** et d'un **plafond à hauteur de 100 000 €** ;
- Taux d'intervention du Département entre **10% et 40% des dépenses éligibles défini par le maître d'ouvrage**, dans la limite des règles d'autofinancement.

# Les six thématiques de la politique territoriale

## EQUIPEMENTS ET SERVICES AU PUBLIC

- Création/extension/rénovation d'équipements sportifs, culturels, de santé, de services aux publics, scolaires, petite enfance-enfance-jeunesse, commerce
- ...



## HABITAT

- Valorisation de friches existantes
- Création ou réhabilitation énergétique de logements locatifs, d'habitats à vocation inclusive, d'hébergements touristiques, d'hébergements d'urgence
- ...



## AMENAGEMENTS ET MOBILITE

- Aménagement d'espaces publics en centre-bourg et d'espaces de loisirs
- Création et aménagement de liaisons douces (vélos et vélos-piétons)
- Aménagement d'enclos paroissiaux
- ...



## BIODIVERSITE

- Restauration/aménagement/valorisation d'espaces naturels
- Assainissement collectif dans les secteurs impactant la qualité des eaux littorales (CTM)
- ...



## ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

- Création/extension/rénovation de bâtiments dédiés à des activités de l'ESS, telles que : épicerie sociale et solidaire, services solidaires (conciergerie, tiers-lieux), activités de réemploi de déchets
- ...



## COHESION SOCIALE

- Projets renforçant le lien social tels que les jardins partagés, les projets d'accompagnement à la parentalité, les actions de prévention seniors
- ...





# La prise en compte des enjeux de transition écologique et inclusive

Une volonté départementale d'œuvrer en faveur de la **transformation durable des territoires et de la cohésion sociale** par une **démarche d'incitation et d'accompagnement** des collectivités.

**Objectif** : Encourager les collectivités à aller au-delà des normes en vigueur et à appréhender le projet dans le cadre d'une innovation environnementale et sociale.

**Une bonification possible, au cas par cas, de 20% de l'aide financière** sous réserve du respect des conditions de bonification, si la commune **affiche une ambition supplémentaire en faveur de la transition écologique ET inclusive**.

La bonification est étudiée dès la phase de candidature à l'aide d'une note d'engagement de la collectivité puis confirmée lors de l'instruction des demandes de subvention.

① Le Département s'assurera dans un premier temps du respect des **conditions d'éligibilité** des différents projets au regard de la réglementation en vigueur (normes énergétiques et d'accessibilité) mais également au regard des éventuels critères départementaux propres à la thématique.

② La mise en place d'un **système de bonification aux projets les plus vertueux de 20% du montant de la subvention** attribuée permettant de dé plafonner les enveloppes attribuées aux communes.



# Rappel des modalités de suivi des dossiers

- 1** A partir de la date de validation de la candidature, la commune dispose de 2 ans pour un dépôt de dossier complet au stade des appels d'offres pour permettre le vote en commission permanente de la subvention définitive ;
- 2** Une fois la subvention votée, les communes doivent nous faire parvenir les factures acquittées et un état récapitulatif des mandatements signé du trésorier payeur pour le versement de la subvention ;
- 3** Aucun avenant relatif à une nouvelle opération ne sera accepté durant les 2 ans suivant la validation de la candidature. A compter de ce délai, une nouvelle candidature pourra être étudiée pour un nouvel objet ;
- 4** Lors de l'inauguration des équipements, il sera demandé de valoriser l'accompagnement du Département dans le respect de la charte de visibilité (notamment panneau de communication Fonds d'investissement rural fourni par le Département).

# Carolles

Projet 1 : Création du jardin du chant du coq

Projet 2 : Création des jardins de l'Humelière



**Carolles**

**Projet 1 : Création du jardin du chant du coq**

**Projet 2 : Création des jardins de l'Humelière**

### Éléments clés

**Population DGF (dernière donnée connue) : 1 395 habitants**

**Enveloppe FIR : 100 000 €**

### Localisation de la commune

**EPCI : Communauté de communes Granville terre et mer**

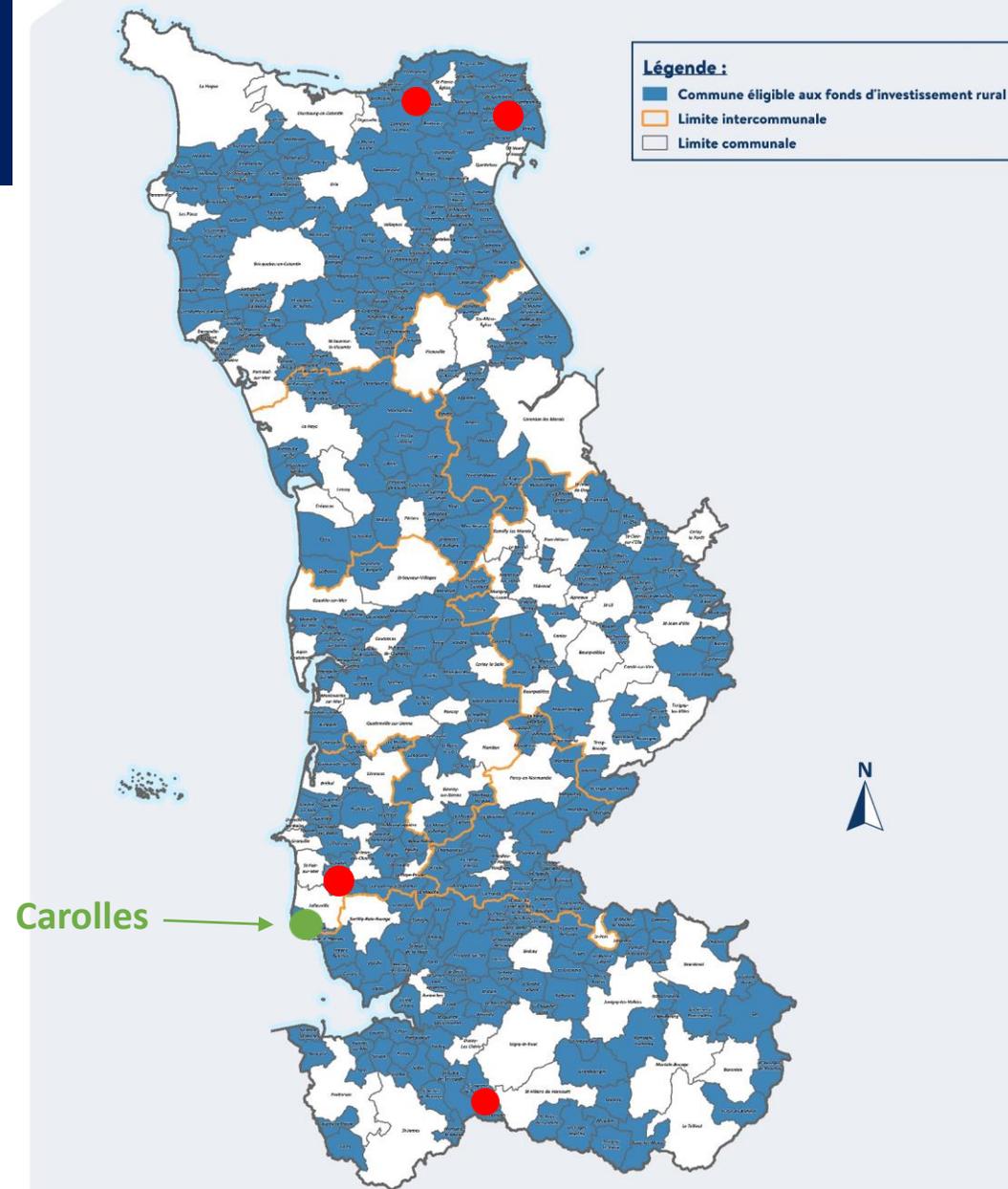
**Canton : Avranches**

manche.fr



## Communes éligibles aux FIR

Politique territoriale 2022-2028



# Carolles

**Projet 1 : Création du jardin du chant du coq**

**Projet 2 : Création des jardins de l'Humelière**

## Présentation de la commune :

Carolles est une commune de 1 376 habitants au cadre de vie préservé qui compte de nombreux équipements et services à destination de ses habitants mais également des touristes venant découvrir la station.

Cependant, elle offre les mêmes caractéristiques que de nombreuses communes littorales : population vieillissante (53,7% de 60 ans et + contre 32,9% à l'échelle départementale), un coût de l'immobilier rendant l'installation des primo-accédants très difficile et un taux de résidences secondaires bien supérieur au taux départemental : 60% contre 15% à l'échelle départementale.

Carolles est une commune en transition : Territoire Engagé en faveur de la Nature, son atlas sur la biodiversité communal guide les projets communaux en particulier les projets relatifs à l'aménagement d'espaces publics.

# Carolles

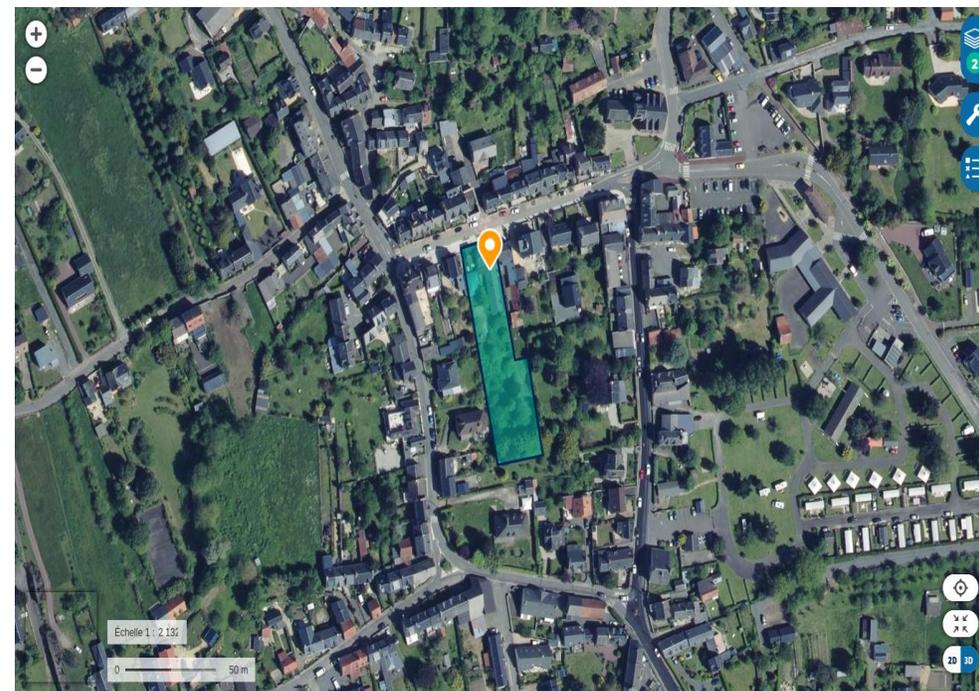
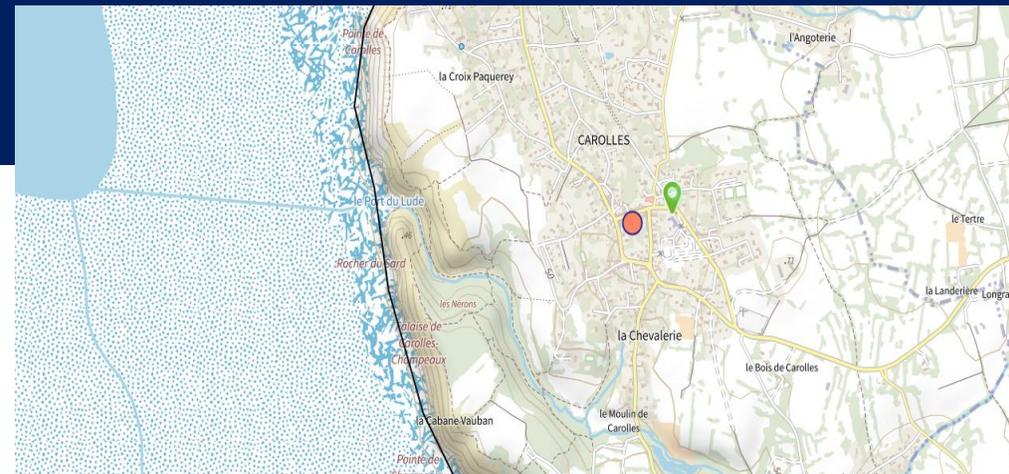
## Projet 1 : création du jardin du Chant du Coq

### Contexte (motivations du projet)

La commune possède depuis 20 ans un petit espace en centre bourg, complètement enclavé. Cette parcelle a été acquise dans le but de créer un parking, ce qui ne fut pas possible, l'ultime parcelle nécessaire à son ouverture étant maintenu dans le domaine privé.

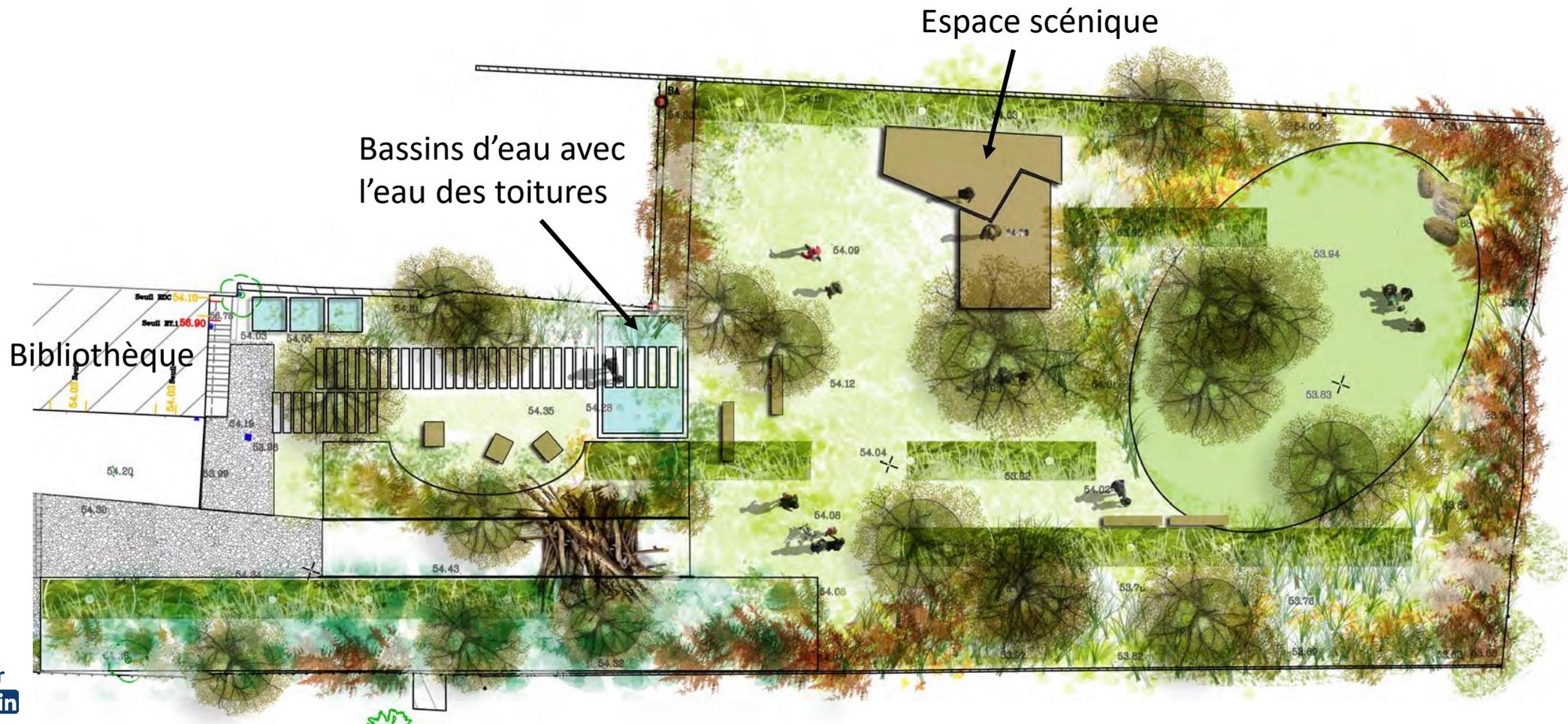
La parcelle est située au cœur du bourg historique. Les principaux commerces se trouvent à proximité. Il est à noter que si la rue s'est largement embellie et restaurée au cours des dix dernières années, les commerces connaissent encore une grande fragilité avec un pic de crise en 2020/2021. Le projet proposé doit donc renforcer le dynamisme renaissant des commerces et services, soit aujourd'hui 8 commerces et une maison médicale.

Si le projet présenté ne vise que le jardin, la commune a également acquis un commerce attenant qui sera rénové de manière exemplaire dans son impact environnemental pour y installer une bibliothèque et des logements. Le projet de jardin a par ailleurs été pensé comme les espaces extérieurs de cette bibliothèque.



# CAROLLES

## Projet 1 : création du jardin du Chant du Coq



# Carolles

## Projet 1 : création du jardin du Chant du Coq

### Echéancier :

- Lancement des études préalables : fev 2024
- Lancement de maîtrise d'œuvre : mars 2024
- Lancement des appels d'offre :
- Début des travaux : à confirmer par la commune

### Descriptif du projet et travaux envisagés :

Le projet du « chant du coq » est un projet de jardin de 1800 mètres carrés. Il se veut la réponse aux problématiques exposées dans la mise en contexte en proposant un espace public accessible et agréable. Ilot de fraîcheur, ombragé autant que possible, il doit permettre à une population moins mobile de bénéficier d'un espace refuge en période de canicule.

Le jardin accueillera :

- un espace de lecture organisé autour de l'eau, de l'eau issue de la récupération du pluvial du bâtiment. Pour mieux symboliser encore la transition entre le monde de la culture en bâti vers la culture anthropisée du jardin, un passage est organisé par l'artiste Stéphanie Buttier, impliquée dans le projet aux côtés de l'architecte, sur le modèle des croquis de William Blake, qui illustra en son temps Alice au Pays des Merveilles ;
- des espaces de repos accueillant des bancs,
- une scénette.

Carrossable, y compris en mobilité réduite, le jardin se pense aussi pour les autres sens, avec des sons, des fragrances, des zones de contact pensés par l'eau et les essences, selon les saisons. Pédagogique, il propose un aperçu sur la biodiversité à Carolles (en lien avec son ABC) tout en proposant un refuge aux espèces ciblées par certaines zones du jardin. Les nombreuses plantations sont le meilleur moyen de lutter contre le ruissellement de l'eau qui a occasionné des inondations dans la rue principale ces dernières années.

Les travaux consisteront en un terrassement propre à recevoir les plantations, à relier les toits du bâtiment à la parcelle, à ouvrir des voies circulables par toutes et tous.



# Carolles

## Projet 1 : Création du jardin du chant du coq

**A travers les différents points indiqués ci-dessous, la commune dans le cadre de ce projet s'engage à répondre à l'enjeu de transition écologique ?**

La commune prévoit :

- La **gestion de l'eau** , tant dans sa réutilisation que dans la lutte contre le ruissellement ou le retour à la terre, se veut optimale dans le cadre des exigences communes de la municipalité, du SMPGA ou de l'AESN. En effet, 300 m<sup>2</sup> de toiture vont permettre une récupération d'eau destinée à un miroir d'eau, à l'arrosage s'il en faut, à des abreuvoirs à oiseaux.
- La volonté de ne pas artificialiser les sols se conclue ici par **une sanctuarisation du lieu en jardin, havre de biodiversité**. Le choix des essences et la densité des implantations font de ce lieu un refuge, pensé comme fiche action de l'ABC communal : d'autres végétaux favorables à la biodiversité ordinaire (plantes mellifères, ...) de notre région. Une sélection des plants déjà existants a été opérée: ce qui peut être conserver le sera dans une logique de sobriété d'action et de préservation du vivant.
- **Îlot de fraîcheur**, conçu pour se préparer aux échéances prévisibles de canicule,
- L'accès sera piétonnier et un **accueil vélo** est prévu à l'entrée pour favoriser une mobilité douce travaillée par ailleurs avec le Département (RCID et voies cyclables).
- Le choix de matériaux durables avec des mobiliers en bois.



# Carolles

## Projet 1 : Création du jardin du chant du coq

**A travers les différents points indiqués ci-dessous, la commune dans le cadre de ce projet s'engage à répondre à l'enjeu de transition inclusive ?**

- **La bibliothèque attenante sera équipée d'une boucle magnétique et la possibilité sera étudiée de porter depuis là son efficacité jusqu'au jardin,**
- De la même façon, le travail mené avec une **association AVH** (pour Association Valentin Haüy), portant sur **les situations de handicap visuel**, est destiné à favoriser la lecture audio, qui sera étendu dans le jardin; une partie de celui-ci étant considérée comme jardin de lecture,
- **Des parcours odoriférants ont été imaginés avec le paysagiste pour mieux guider l'utilisateur, en plus des guides physiques,**
- Dans le cadre de sa politique d'emploi, la commune a ouvert **un poste « contrat d'insertion » à un jeune paysagiste avec une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé** : la durée du contrat est concomitante de la durée du chantier. La formation inhérente à la création du jardin participera de la montée en compétence de cet agent que la commune envisage de conserver par un contrat d'une durée indéterminée
- Il y aura avec l'artiste-paysagiste **3 sessions de formation et de chantiers participatifs** à destination des agents de la commune, **des habitants, des scolaires.**
- **Le projet a donné lieu à une concertation avec des élus, le groupe fleurissement de Carolles, le GONm, les écologues de l'ABC, le SMPGA.** Ceci implique une réalisation qui tient compte des conditions de vie des oiseaux dans le jardin, ainsi que d'autres taxons remarquables et identifiés dans le cadre de l'ABC, avec une gestion de l'eau en économie de la ressource.
- **Tous les mobiliers sont PMR.** Ils sont disposés pour bénéficier de tous les aspects du jardin (notamment l'espace scénique) et sont reliés par des chemins PMR.

**Avis du groupe de travail élus sur la demande de bonification : Favorable**



# Carolles

## Projet 2 : création des jardins de l'Humelière

### Contexte (motivations du projet)

L'ensemble des terrains d'une surface de 6 398 m<sup>2</sup>, situé sur la parcelle cadastrée AH 539, appartient au domaine public communal. En 2020, se trouvaient sur cette parcelle un espace enherbé avec une aire de retournement empierrée, 4 courts de tennis vétustes, 2 chalets détériorés ne répondant pas aux normes de sécurité.

En mars 2023, la commune devient propriétaire des courts de tennis sans avoir à verser d'indemnités à la SCI qui gérait l'équipement sportif.

En 2024, un city stade voit le jour sur l'un des terrains de tennis.

Aujourd'hui, les deux chalets sinistrés et l'espace enherbé quelque peu délaissé sont toujours présents. L'équipe municipale souhaite donc finir l'aménagement du terrain en proposant les « jardins de l'Humelière » dès 2025.

# Carolles

## Projet 2 : Création des jardins de l'Humelière

Quand la nature avance vers le bourg

Bourg.....

zone tampon

.....campagne et nature



**Symboliquement,  
inverser la tendance:  
«renaturaliser ce  
site».**

# Carolles

## Projet 2 : Création des jardins de l'Humelière



Etat existant : chalets à détruire et à remplacer / Mur de tennis à rénover  
cette parcelle deviendra les jardins de l'Humelière

# Carolles

## Projet 2 : création des jardins de l'Humelière

### Echéancier :

- Lancement des études préalables : mars 2024
- Lancement de maîtrise d'œuvre : juin 2024
- Début des travaux : 18 décembre 2024

### Descriptif du projet et travaux envisagés :

Les équipements et aménagements choisis doivent répondre au cahier des charges suivant : la sécurité, l'accessibilité pour tous et l'inclusion, la résilience face aux variations climatiques et la prise en compte de la biodiversité et de l'existant.

Des espaces de détente en forme d'alvéoles seront inscrits dans le paysage et permettront à toutes les familles de bénéficier des équipements et de s'installer dans un îlot de fraîcheur. Un sentier permettra aux PMR de rejoindre des tables PMR et des gradins PMR autour du city stade, rendu déjà accessible. La parcelle deviendra donc un jardin constitué de massifs paysagers et d'arbres (plus d'une quarantaine sur le site) où la mixité et les rencontres seront possibles.

Ce lieu a une **vocation récréative** avec le city stade et les courts de tennis (le mur de tennis sera également repeint) mais la **dimension culturelle et environnementale seront aussi marquées :**

**Au niveau culturel,** des éléments en béton serviront pour du street art et aussi les expositions artistiques des associations. Les gradins naturels serviront en premier lieu pour regarder les manifestations mais seront aussi un théâtre ouvert pour les événements culturels (joutes poétiques, séances scolaires en extérieur...) De plus, un chalet communal sera disponible par convention à toutes les associations du village. Il est fréquent de chercher un lieu d'accueil pour les AG des associations ou réunions et ce chalet pourra vivre au cœur du jardin toute l'année.

**Au niveau environnemental,** des panneaux de sensibilisation seront posés en lien avec les fiches actions de l'ABC communal. Des arbres nourriciers seront plantés pour nous nourrir mais aussi penser aux oiseaux. Les massifs paysagers seront pensés pour accueillir la biodiversité. Le toit du chalet sera végétalisé et récupèrera de l'eau. Pour se rendre aux jardins de l'Humelière, la mobilité douce sera mise en avant (parc à vélos à l'entrée du site et sentier piéton et PMR). Un parking sécurisé sera cependant aménagé pour quelques voitures.



### Les jardins de l'Humelière

-  Sentier PMR
-  Massif arboré
-  Chalet communal
-  Rack vélo
-  Gradin naturel
-  Arbres
-  Tables de pique nique
-  City stade
-  Parking sécurisé





# Carolles

## Projet 1 : Création du jardin du chant du coq

### A travers les différents points indiqués ci-dessous, la commune dans le cadre de ce projet s'engage à répondre à l'enjeu de transition écologique ?

La commune prévoit :

- La **perméabilité des sols** : la remise en herbe d'une grande partie de l'espace et la plantation d'arbres permettra l'absorption de l'eau qui s'écoule dans la rue de l'Humelière jusqu'à la rue Division Leclerc ;
- Les **massifs paysagers** sont conçus pour être de véritables espaces refuges pour la faune (espace nourricier pour les oiseaux, ...) ;
- Des **arbres fruitiers** seront également plantés, les fruits pourront être récoltés par les habitants ;
- La **sensibilisation des habitants, des associations, des élèves** de l'école Marin Marie aux enjeux environnementaux par des panneaux d'informations et d'actions dans les alvéoles paysagères ;
- La **végétalisation du toit du chalet** communal. L'excédent d'eau pluviale sera réparti entre récupération d'eau et retour pleine terre ;
- Absence d'éclairage public ;
- Des mobiliers en bois.



# Carolles

## Projet 2 : Création des jardins de l'Humelière

**A travers les différents points indiqués ci-dessous, la commune dans le cadre de ce projet s'engage à répondre à l'enjeu de transition inclusive ?**

**Un travail de concertation avec les futurs usagers** pour la définition des jardins notamment les associations

**Une accessibilité quasi-totale du site** : des chemins menant aux alvéoles, aux tables de pique nique, au mur de tennis, au chalet, au city stade et ses gradins naturels. Une grille antidérapante Grassprotecta 100% recyclée et recyclable permettra le passage sur toutes les surfaces enherbées. A noter la signalisation des jardins sera adaptée pour une lecture aisée, y compris pour une personne en situation de handicap.

**Mobiliers et sanitaires PMR** : L'espace du jardin, en concertation avec le paysagiste a été pensé pour que dans sa globalité, il puisse offrir un espace de jeux pour les plus jeunes : on passe d'un plan en 2 dimensions à un espace en 3 dimensions où les enfants peuvent grimper, être vu, se cacher en toute sécurité. Des éléments mesurant moins d'un mètre de haut, minéraux et organiques seront également disposés sur le sol pour permettre en toute sécurité des jeux de saut et équilibre.

Dans le cadre de sa politique d'emploi, **la commune a ouvert un poste « contrat d'insertion » à un jeune paysagiste avec une Reconnaissance de Qualité de Travailleur Handicapé** : la durée du contrat est concomitante de la durée du chantier. La formation inhérente à la création du jardin participera de la montée en compétence de cet agent que nous envisageons de conserver pour un contrat d'une durée indéterminée. Le chantier du jardin est donc aussi un moment d'insertion sociale.

**Avis du groupe de travail élus sur la demande de bonification : Favorable**